Le colonel Suleyman bey vient d'arriver ici avec mission d'y opérer le recrutement de tous les individus de 18 à 30 ans pour le service de la forteresse et de la ville; par conséquent, nous aurons dorénavant un corps de canonniers important. Son effectif pour le service seul de Salonique, sera de 4500 hommes, en temps ordinaire; tous les autres habitants ayant âge de 30 ans passés, seront également inscrits comme canonniers réduits; ils formeront un corps de réserve pour un service extraordinaire, s'il s'agissait, par exemple, de défendre la ville en cas d'invasion étrangère, etc. Deux firmans ou rescrits impériaux relatifs à ce recrutement, lui ont été lus et publiés hier au Pacha-Capoussou, palais du gouvernement. Aujourd'hui, à 9 heures du matin, a commencé au palais, sous la présidence de S. Exc. le gouverneur-général Sami-Bekir pacha, l'opération de l'inscription et de la levée des canonniers civiques. Ce qui doit attirer l'attention publique, c'est que cette fois-ci, on ne compte pas un réfractaire; tout le monde se rend spontanément au Pacha-Capoussou, prêt à obéir à la volonté de la loi, tant est grand l'empressement des habitans à servir le gouvernement et la patrie. Demain, il y aura solennité à la forteresse. Le gouverneur-général s'y rendra avec pompe, accompagné des officiers du palais et des membres du conseil municipal. Là, les premiers inscrits dans la liste d'aujourd'hui, comparaîtront et seront admis dans le corps des canonniers aux cris trois fois répétés de *Vive le Sultan!* Aura lieu également dans le même but, une cérémonie religieuse à la suite de laquelle 21 coups de canon seront tirés en l'honneur de S. M. I.

Nous avons dans le port deux pyrocaches arrivés lundi; ils partent aujourd'hui même pour Constantinople. Ce sont l'*Erégli* de la compagnie ottomane, et le *Wien* de la compagnie de Lloyd autrichien. Sur le premier, prendra passage le colonel Mustapha bey, de retour depuis 2 jours de sa mission à Scutari d'Albanie. On sait qu'il apportait à Osman pacha, le firman impérial de vézir et la riche décoration affectée à ce grade.

*Du 21 mars.* — Nous voici arrivés à l'équinoxe, mais on ne dirait pas que nous sommes déjà dans la belle saison du printemps, car nous avons de la neige, de la glace, et depuis une semaine, un vent du nord si glacial qu'on se croirait au cœur de l'hiver. Les blés ensemaillés doivent avoir bien souffert; déjà l'on mande de plusieurs localités de l'intérieur de la province que la récolte des orges est manquée, le gel étant survenu sans pluie ni neige. Une immense quantité d'arbres fruitiers ont péri à cause de la rigueur de l'hiver et de l'instabilité du temps. Des arbres et arbustes sauvages ont séché sur pied. Les jardins de plantes et de fleurs paraissent avoir subi l'influence d'un incendie: tout a été détruit, et il faudra bien des années pour réparer le dégât qui en est résulté. — Les barbages nous manquent dans ce carême, et la pêche du poisson et des fruits de mer est extrêmement bornée.

Ainsi que je vous l'ai annoncé d'avance, l'installation des canonniers nouvellement inscrits a eu lieu, avec une grande pompe, jeudi dernier, à la forteresse; le gouverneur-général, Sami-Bekir pacha, s'y était rendu avec tous les officiers de son palais et les membres du conseil municipal. Le banquet que S. Exc. destinait en son palais aux officiers supérieurs, a été transféré, par son ordre, jeudi à la forteresse, afin que la troupe pût participer à cette fête. Par surcroît de courtoisie et de bonté, le vézir a envoyé aussi un corps de musiciens qui ont exécuté des symphonies pendant tout le temps que dura le banquet. Après l'accomplissement de l'inscription et d'admission des nouvelles recrues fut remplie, et que le salut impérial de 21 coups de canon fut dûment exécuté aux cris trois fois répétés de : Vive le Sulten! le pacha se retira après avoir laissé des marques de sympathie et de bienveillance.

Depuis cette cérémonie, le conseil municipal se réunit tous les jours à la forteresse, sous la présidence du pacha assisté par le commissaire-colonel d'artillerie Suleyman bey, et par le kiatyb (écrivain), Haffuz efendi, pour le recrutement des canonniers en activité de service soit de ceux en service non-ordinaire pour la garde du pays, au besoin. On parvient à inscrire journellement les habitans de 8 à 10 quartiers de la ville. Pour compléter cette opération, il faudra une semaine au moins.

La correspondance de l'intérieur signale un froid excessif et inusité pour la saison: neige très abondante et à gros flocons; glace fort épaisse; des troupeaux entiers de gros et petit bétail, gelés; et dans la première de ces catégories, perte de chameaux et de chevaux.

CRÈTE. La Canée, 23 *février* — Les feuilles publiques nous informent des désastres occasionnés par les mauvais temps qui règnent en Orient depuis le commencement de cet hiver. Nous n'avons pas été exempts, dans ces contrées, de malheurs de même nature. La constance du vent de nord-est ne nous laisse pas de repos; il nous amène la pluie, la grêle, la neige et enfin un froid piquant bien étrange à notre climat.

Les sinistres de mer ont été nombreux; le 3 de ce mois un transport tunisien, venant d'Alexandrie, chargé de blé, a péri dans le golfe de Castelli, et a laissé à la mer 27 de ses passagers. Un autre navire turc a été jeté à la côte, devant l'île de St-Théodore. Deux tribandiri grecs, ont naufragé sur les plages d'Armiro et de Pervoglio, près de Retimo. Une goulette russe a sombré dans le port de Balli. Enfin, sept navires se sont perdus dans ces parages et ceux qui ont pu résister à la tempête ont éprouvé plus ou moins d'avaries. En tout, il a péri 13 navires, dans un court intervalle de temps; on n'a pu en sauver que quelques débris. Plusieurs avaient leur cargaison en blé, orge et savon.

Tout le mal éprouvé ne s'est pas arrêté à ces désastres sur mer; la terre a eu les siens; la neige, durée avec excès, a couvert nos hautes montagnes, elle est descendue sur nos collines, dans nos plaines, et a blanchi les terrasses de nos maisons. Les habitans des campagnes, peu préparés aux rigueurs d'un hiver de Russie, ont beaucoup souffert; les bestiaux, ne trouvant ni abri, ni nourriture, ont péri. L'on compte que dans la province de Skéla, 700 mille brebis et chèvres ont succombé. Dans certaines localités, les oliviers étaient tellement chargés de neige, que bon nombre ont été brisés sous le poids. Les habitans éprouvent, par conséquent, de grandes pertes, et s'ils voyaient, indifféremment et sans inquiétude, tous les malheurs occasionnés par les bouleversemens politiques dans d'autres contrées, ils sont atteints à leur tour par la puissance des élémens.

## NOUVELLES D'EUROPE.

### FRANCE.

*Paris, 9 mars.*

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 8 mars, des interpellations sur les affaires d'Italie ont été adressées au ministère par M. Buvignier. Plusieurs orateurs ont pris la parole dans le cours du débat, entr'autres, M. Sarrans (jeune) qui a hâté le moment de l'ordre du jour pur et simple, lequel a été voté par 438 voix contre 341. Dans l'appréciation de ce vote, le *Journal des Débats* se demande avec raison à quoi servent ces interpellations. « La situation, » ajoute-t-il, ressemble au tiers-état; elle » est aujourd'hui ce qu'elle était hier. »

M. Sarrans a dit:

« Je n'aborerai pas d'un temps dont vous désirez être avares; je ne réclame votre attention que pour deux minutes. J'avoue même que je ne serais point monté à cette tribune si les orateurs qui m'y ont précédé n'avaient, selon moi, fait dévier la question de son véritable terrain, pour y trouver, jusqu'à un certain point, un texte d'explications personnelles.

» Au commencement de ce débat, M. le ministre des affaires étrangères s'est plaint de ce que, au lieu d'interpellations qu'il attendait, on portait à cette tribune des propositions. Je viens satisfaire au désir qu'a exprimé M. le ministre des affaires étrangères, et, précisant les faits, je demande ce que le gouvernement est dans l'intention de faire dans l'hypothèse où, à la suite de nouvelles hostilités qui éclateraient dans la Lombardie, l'Autriche pénétrerait sur le territoire du Piémont?

» Je lui demande encore ce que le gouvernement fera, si les puissances catholiques interviennent à Rome pour rétablir la puissance temporelle du Saint-Siège. Je lui demande enfin ce que le gouvernement aurait l'intention de faire si l'Autriche revendiquait de prétendus droits de réversibilité, intervenant dans la Toscane pour y rétablir le gouvernement grand-ducal.

» Quand M. le ministre aura répondu à ces trois interpellations, s'il me fait l'honneur d'y répondre, je verrai si je dois entrer une deuxième fois dans le débat. »

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères a répondu:

« L'honorable préopinant demande ce que fera le gouvernement dans les trois hypothèses qu'il vient de poser.

» Si le gouvernement déclare, par ma bouche, que dans ces trois cas il s'abstiendra, cette déclaration encouragerait les puissances étrangères à faire ce que ne veut pas l'honorable préopinant.

» Si au contraire le gouvernement déclare que, le cas échéant, il s'opposera à main armée à un acte se produisant sous la même forme, le gouvernement pose un cas de guerre hors de propos et sans nécessité.

» L'honorable général Cavaignac déclarait tout à l'heure à cette tribune que du Manifeste de M. Lamartine il n'avait pas fait sortir la guerre. Nous déclarons à notre tour que de la situation nous ferons tous nos efforts pour ne pas faire sortir la guerre.

» L'honorable général Cavaignac rappelait longuement qu'au milieu des circonstances délicates, dans une position difficile, il avait souvent demandé à l'Assemblée et avait obtenu d'elle l'autorisation de se renfermer dans une complète réserve.

» Je compte sur la même autorisation de la part de l'Assemblée, la situation est la même. Elle est pleine de difficultés je demande à ne pas m'expliquer davantage en ce moment. »

---

A la Bourse de Paris du 8, le Cinq pour 100 a fléchi de 40 c. à 50 c.; les autres valeurs ont assez légèrement baissé. Les nouvelles extérieures ont pesé sur le marché. La lecture des journaux du matin avait inspiré de très vives appréhensions; on s'imaginait que les hostilités avaient commencé sérieusement. La Rente était très ébranlée au commencement de la Bourse; elle s'est raffermie sur ce qu'on a révoqué en doute la rencontre des Autrichiens et des Piémontais. On pensait que les interpellations de M. Buvignier ne pouvaient avoir aucun résultat positif. Les correspondances d'Italie, sans relater aucun fait particulier, faisaient prévoir une explosion générale. Le Piémont était entraîné à la guerre par l'élan des populations.

### ANGLETERRE.

*Londres, 7 mars.*

A la séance de la chambre des communes du 7, la politique suivie par lord Palmerston à l'égard du royaume des Deux-Siciles a été l'objet de vives attaques. M. Bankes a surtout insisté sur la vente de canons provenant des arsenaux du gouvernement faite aux insurgés siciliens. Lord Palmerston n'a pas nié le fait, mais il s'est empressé en même temps d'ajouter qu'il y avait donné son consentement par inadvertance, et que des explications à ce sujet avaient été adressées au cabinet de Naples. Lord Palmerston a cherché encore à établir la différence qui existait et qu'il importait de faire entre des sujets révoltés et un peuple qui revendique ses droits. Il a été appuyé par lord John Russell et la chambre a rejeté la motion, même modifiée, de M. Bankes par 124 voix contre 39, ce qui donne une majorité de 83 voix au ministère.

Le ministère avait également obtenu la veille un succès. Sur la question relative aux secours en faveur des pauvres d'Irlande, il a eu une majorité de 172 voix (206 voix contre 34).

---

On lit dans le *Times* du 3 mars:

« L'expulsion du grand-duc de Toscane et sa déchéance prononcée par l'Assemblée révolutionnaire de Florence soulèvent une question d'un haut intérêt qui touche au droit public de l'Europe et aux engagemens pris par plusieurs des grandes puissances. Il est donc nécessaire de rappeler les circonstances et les conventions qui ont placé la maison de Lorraine sur le trône de cette principauté. En 1735, vers la fin de la guerre élevée entre Stanislas Leckzinski et Auguste de Saxe pour la couronne de Pologne, après une tentative infructueuse de médiation faite par les puissances maritimes, une négociation secrète s'ouvrit directement à Versailles entre les cours de Vienne et de France. Un des principaux points proposés par le cardinal Fleury était que le duché de Lorraine serait assuré à Stanislas sa vie durant, pour, à sa mort, faire retour à la France. La famille de Lorraine devait recevoir en compensation le grand-duché de Toscane à la mort du dernier des Médicis. Ce traité ayant été définitivement ratifié le 8 novembre 1738, l'ex-roi de Pologne se retira à Nancy où il tint sa cour. A sa mort, les duchés de Lorraine et de Bar-Louis revinrent à son gendre le roi de France, et depuis ces portions détachées de l'Allemagne sont toujours restées annexées au territoire français. La succession de la couronne ducale de Toscane s'étant ouverte en 1737 par la mort du dernier duc régnant, la maison de Lorraine fut appelée à la recueillir. Ainsi fut accompli le deuxième article du traité qui portait en outre que toutes les parties contractantes s'engageaient à garantir l'héritage éventuel.

« Mais la France et l'Autriche ne furent pas les seules puissances qui bénéficièrent dans cette convention; la maison de Savoie reçut les territoires novarrais et vigevanasque, et put étendre sa frontière jusqu'au Tessin; aussi le roi de Sardaigne donna-t-il son adhésion au traité le 9 avril 1739. La Russie y adhéra également. On ne demanda l'adhésion ni de l'Angleterre ni de la Hollande, comme puissances maritimes; mais elles offrirent de concourir à l'exécution de ce traité, sans toutefois se porter garantes. En outre l'art. 100 du traité de Vienne garantit à Frédéric-Guillaume et à ses héritiers et successeurs tous droits de souveraineté et de propriété sur le grand-duché de Toscane, de la même manière que S. A. I. le possédait avant le traité de Lunéville.

» Nous demandons s'il y a en Europe un souverain ou un gouvernement qui puisse présenter un pareil titre de possession garanti par toutes les puissances du continent. En outre, le grand-duc de Toscane n'a pas perdu sa couronne par abus de pouvoir ou par aucun acte de mauvais gouvernement; il a toujours, au contraire, été un modèle pour les souverains italiens. La révolution qui jeta à bord du *Bulldog* n'est qu'une sédition qui a placé l'Italie dans les mains de Mazzini. Quant à nous, nous sommes convaincus que le président de la République française profitera de cette circonstance pour donner son adhésion aux traités fondamentaux sur lesquels repose la paix de l'Europe, et ce, d'autant plus que la France ayant bénéficié sur l'Autriche par le traité de 1738, s'est engagée par ce même traité à garantir la Toscane à l'Autriche.

» Quant à nous, l'habileté de notre cabinet a établi l'entente entre la Russie et l'Autriche sur la question du Danube pour avoir refusé son concours moral à cette dernière puissance, qui jusqu'ici ne l'avait jamais réclamé en vain. »

### AUTRICHE.

On lit dans la *Gazette d'Odessa* :

« La nouvelle constitution semble avoir fait une impression favorable sur les habitans de Vienne; la ville a été, le 7, spontanément illuminée. On assure que quelques députés de la diète du sud de Kremsier ont été arrêtés et parmi eux Fischhof et Prato ont été amenés ici sous escorte.

» On a reçu de Milan, en date du 3, l'importante nouvelle, que d'après des lettres de Turin, le Roi Charles-Albert a fait un premier pas pour se rapprocher de l'Autriche, en dégageant de leur serment tous les Lombards qui lui avaient juré fidélité au mois de juin passé et en enjoignant à tous les *nobili* et *signori* milanais qui prêchaient la guerre, de quitter ses états. »

### ALLEMAGNE.

#### FRANCFORT.

On lit dans le *Journal de Francfort* du 3 mars:

« Nous pouvons annoncer d'une manière positive que les plénipotentiaire d'Autriche, de Bavière, de Hanovre, de Saxe et de Wurtemberg *sont entièrement d'accord* sur le point indiqué par l'Autriche relativement au gouvernement de l'empire, et qu'ils sont sur le point de le soumettre à la sanction définitive de leurs gouvernemens, pour servir ensuite de base à l'entente avec l'assemblée nationale. »

---

Nous apprenons de source certaine, lit-on dans la *Gazette de Leipzig*, qu'on peut regarder la paix avec le Danemarck comme définitivement conclue. Toutes les grandes puissances en ont approuvé les conditions; il n'y a que le pouvoir central allemand qui hésite encore à y souscrire.

#### PRUSSE.

Dans la séance du 6 mars, de la 2ème chambre, M. Grabow a été élu par 171 voix, président de cette assemblée. Voici l'allocution qu'il a prononcée en prenant possession du fauteuil de la présidence:

« Le choix, Messieurs, par lequel vous m'avez appelé à ces fonctions importantes et difficiles, m'honore et je les accepte pour quatre semaines. Je vous exprime ma plus sincère gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée. Le but de mes constans efforts sera de me montrer digne de cette confiance. La tâche que je me proposerai sera de reconcilier par des avances réciproques le présent avec le passé pour le bonheur et le salut de la patrie. C'est dans cet esprit que je présiderai avec la plus grande impartialité, et me conformant strictement aux dispositions du règlement. J'ose compter dans mes efforts, sur votre bienveillance et sur votre concours, afin que je puisse atteindre à ce but. Notre premier devoir doit être de voter des remerciemens à notre président d'âge pour la manière ferme et sûre avec laquelle il a dirigé les débats. »

M. d'Auerswald, élu 1er vice-président, a dit:

« Messieurs, soyez persuadés que j'apprécie vivement l'honneur que vous venez de me faire. Si je dois remplacer le président au fauteuil, je m'efforcerai de diriger les débats d'après les mêmes principes qu'a développés M. le président et que je n'ai pas besoin de répéter. Je compte dans ce cas sur votre appui et votre indulgence. »

M. Lensing, élu 2e vice-président, s'est exprimé de la sorte:

« Lorsqu'il y a huit jours, j'eus le premier l'honneur de presider cette haute assemblée, il n'y avait pas la pour moi un motif de gloire, car cet honneur était le résultat de circonstances fortuites; mais aujourd'hui que par votre élection je suis appelé aux fonctions de second vice-président de cette chambre; j'envisage ce choix comme une preuve de votre indulgence, car j'ose supposer que vous avez voulu montrer que vous n'avez pas été mécontens de la manière dont j'ai rempli mes fonctions. Si je suis appelé à la présidence, je m'efforcerai de répondre à la confiance qui m'a été témoignée, et je compte sur votre indulgence. »

---

L'assemblée a procédé ensuite à l'élection de ses huit secrétaires. Ont été élus: MM. Sperling, Groddeck, Ostermann, de Borries, Gessler, Hartmann, Krause et Gellern.

M. le général de Pfuel, ancien président du conseil, a quitté le service de Prusse pour rentrer tout-à-fait dans la vie privée.

#### BAVIÈRE.

Dans la séance de la chambre des députés, du 6 mars, M. Forndban a interpellé le ministère sur la crise ministérielle. M. Beisler a répondu que le nouveau cabinet était presque formé et que cette combinaison pourrait être communiquée à la chambre dans sa prochaine séance; il ne s'agit, a ajouté le ministre, que de remplir quelques formalités. Le nouveau cabinet, assure-t-on, sera composé de MM. Weigand et Brag pour les finances et les affaires étrangères; le conseiller d'état Voltz pour l'intérieur; Ringelmann pour la justice et Weishaupt pour la guerre.

#### HANOVRE.

Le roi a accepté définitivement la démission des ministres. M. Lang, l'aîné, qui avait présenté au sujet des droits fondamentaux la motion adoptée par la 2e chambre, a été chargé par le roi de former un nouveau ministère et de lui soumettre un programme. On dit que M. Lang a demandé un délai d'un jour pour faire connaître sa détermination, qui dépendra probablement du résultat de l'entrevue qu'il aura avec ses amis. M. Lang est un homme éminemment pratique, mais on doute qu'à son âge (c'est un septuagénaire), il possède encore assez de vigueur d'esprit pour supporter dans les conjonctures actuelles le fardeau d'un ministère. S'il accepte la mission dont il vient d'être chargé, la plus grande difficulté qu'il aura à surmonter sera le choix de ses collègues, s'il veut les prendre parmi les membres de l'ancienne opposition de la chambre, attendu qu'elle a peu d'hommes capables; sans doute il lui reste la possibilité de choisir la plupart de ses collègues hors de la chambre. Dans tous les cas, il se passera encore quelques jours avant que le ministère soit formé.

#### ESPAGNE.

Le 1er mars, la sortie du salon où la chambre des députés tient ses séances, par suite de quelques allusions personnelles, le général Narvaez a envoyé un cartel au député Rios y Rosas; celui-ci accepté. Les généraux Cordova et Vista Hermosa ont été choisis pour témoins par le général Narvaez; M. Rios y Rosas a nommé, de son côté, le général O'Donnell et le marquis de Montecastro.

Le président de la chambre a déclaré qu'il ne permettrait pas qu'une rencontre eût lieu, et les témoins, d'accord avec lui, travaillent activement à arranger l'affaire. Des explications doivent être données à la chambre, de nature à ménager la susceptibilité des deux parties.

---

### ITALIE.

#### ETATS ROMAINS.

M. Rusconi, ministre des affaires étrangères de la république romaine, a dit à l'Assemblée nationale que d'après les renseignemens parvenus au gouvernement, une intervention serait combinée entre l'Autriche, l'Espagne et Naples. La France, sollicitée d'y prendre part, n'aurait point encore donné sa réponse; le Piémont serait exclu de cette combinaison, mais il aurait résolu d'intervenir en Toscane dans un but opposé, c'est-à dire pour protéger ce pays contre toute invasion.

L'emprunt forcé de 17 millions de francs, décrété par l'Assemblée romaine, sera levé sur les familles riches, les capitalistes, les négocians, les sociétés industrielles et les corporations propriétaires. Cet emprunt est base sur le système progressif; ainsi on exigera: de 1,000 à 6,000, le quart; de 6,000 à 8,000, le tiers; de 8,000 à 12,000, la moitié; enfin de 12,000 et au-dessus, les deux tiers. Contre les sommes exigées, il sera délivré des bons portant intérêt, hypothéqués sur les biens du clergé réunis au domaine public.

---

#### ÉTATS LOMBARDO-VÉNITIENS.

Le bruit sans cesse renouvelé de la prochaine rentrée en campagne de l'armée piémontaise, ainsi que les événemens de Rome et de Florence, entretiennent la fermentation dans la Lombardie et dans la Vénétie.

Une Assemblée nationale s'est réunie à Venise pour délibérer sur les moyens de prolonger la défense de cette ville, contre laquelle les autrichiens réunissent en ce moment, de puissans moyens d'attaque.

---

#### ETATS-UNIS.

Par le paquebot à vapeur le *Niagara*, arrivé à Liverpool dans la soirée du 7 mars, on a reçu des nouvelles de New-York en date du 20 février.

Les nouvelles politiques des Etats-Unis sont de peu d'importance. Le Congrès, dont les jours sont marqués, et qui doit se dissoudre le 3 mars, n'ose entamer aucune discussion de grand intérêt public. C'est à son successeur qu'il est réservé de résoudre la question de l'organisation de la Californie, des frontières du Texas, de la réforme postale, du chemin de fer de Panama, etc., etc. Dans le compte-rendu de ses travaux, nous remarquons cependant une résolution du Sénat qui ordonne l'armement, aux frais du Trésor public, des émigrans qui se rendent par terre en Californie; la présentation d'un bill pour une route de poste depuis le Mississipi jusqu'à San-Francisco; le renvoi au comité des travaux publics d'un bill ayant pour objet la construction d'un chemin de fer qui partirait de Galveston, remonterait la rivière Rouge, traverserait le Nouveau-Mexique, et aboutirait en Californie. D'un autre côté, M. Benton, du Missouri, a déposé une proposition tendant à l'allocation de 200,000 dollars destinés à l'étude d'une ligne de chemin de fer qui partirait du Missouri le plus occidental des Etats de l'Union, à l'est des montagnes Rocheuses, traverserait les grandes prairies del'Ouest, franchirait les montagnes Rocheuses, la Sierra-Nevada et aboutirait à l'océan pacifique. Une compagnie américaine est également en instance devant le Congrès pour établir, par l'isthme de Tehuantepec, une ligne de communication navigable pour de grands navires entre les deux Océans. Si l'on joint à tous ces projets celui de M. Whitney, on peut croire que l'esprit d'entreprise des Américains est suffisamment éveillé sur ce sujet, et que d'ici à peu de temps ils auront mis définitivement la main à l'exécution de l'un ou de l'autre de ces grands projets.

Conformément à la Constitution, le général Zacharie Taylor a été officiellement proclamé, le mercredi 14 février, président de la République des Etats-Unis.

---

Le général Taylor a quitté sa propriété de Bâton-Rouge pour venir prendre à Washington les rênes du gouvernement. Tout son voyage n'a été qu'une marche triomphale. Malheureusement les dîners, les discours et une chûte qu'il a faite, renversé par la foule qui se précipitait pour lui serrer les mains, l'ont beaucoup fatigué. Les dernières nouvelles le laissent à Cincinnati, très contrarié par les glaces qui l'ont plusieurs fois arrêté, par la rigueur de l'hiver qui paraît être extrême sur toute la côte orientale de l'Amérique. Au Canada, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswich, le froid a été si vif que le mercure a gelé dans les thermomètres (32 degrés centigrades au-dessous de zéro), et que pour mesurer la température il a fallu employer des instrumens pareils à ceux que